

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 12 novembre 2012, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Louis Minard, Adjoint ; Mme Nicole Oleï, M. Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absent : M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : M. Minard pour M. Dal
Mme Oleï pour Mme Burgun
M. Hamon pour M. Bouhet
Mme Pugnale pour Mme Donnet.

Secrétaire de séance : M. Sirand.

En préambule de séance, M. Gonnellaz présente le bilan énergétique 2011. Il rappelle que la commune a pour objectif de réduire de 14% ses dépenses énergétiques d'ici 2014 et qu'au vu du bilan 2011, elle en est à 5%. Des efforts sont donc encore nécessaires mais l'objectif paraît pouvoir être atteint.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2012 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de M. Minard, Adjoint et de Mmes Oleï et Pugnale et de M. Hamon, Conseillers Municipaux.

FINANCES

Présentée par M. David Wager, Conseiller Municipal Délégué,

- une demande d'aide financière au SEDI, Syndicat Energie du Département de l'Isère, pour des travaux de fourniture et de pose de régulateurs-variateurs de puissance pour l'éclairage public, et le mandat au Maire pour signer la convention de répartition des certificats d'énergie.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le rachat à l'EPFL-D, Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, du tènement immobilier sis au 16, avenue Hippolyte Lhenry,
- un virement de crédits sur le budget principal,
- une ouverture de crédits sur le budget de l'eau.

PERSONNEL

Présentés par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- le recrutement d'un agent contractuel pour la maintenance du parc informatique communal,

- suite à avancements de grade, la suppression de quatre postes : d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif territorial de 1^{er} classe et d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

DESIGNATION

Présentée par M. le Maire,

- la désignation de Me PARA Marie-Bénédicte, avocate, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif à la suite du dépôt d'un recours contre le contrat d'affermage par l'AGDA, syndic.

SYNDICAT

Présentée par M. le Maire,

- l'adhésion de la commune de St Martin d'Uriage au SIERG.

INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. le Maire,

- la fusion de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise avec la communauté de communes des Balcons Sud Chartreuse.

DIVERS

Présenté par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- le remboursement pour 343,20 € de travaux de toiture réalisés sur les unités foncières 6 et 7 situées à Champ Fila, à Mme Di Bisceglie, Syndic de l'UF 6 qui a fait l'avance.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- d'un contrat pour un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées des voiries et espaces publics, avec Bureau Véritas,
- d'un contrat pour un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux, avec Bureau Véritas,
- d'un bon de commande et de maintenance du photocopieur installé au CSCS, avec C'PRO
- d'un contrat d'assurance du bâtiment référencé « Champ Fila 1 – Unité foncière 7 » sis à Poisat 13, rue Jacques Brel et 4, passage Marcel Pagnol, avec GENERALI,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis 4, rue Gustave Eiffel,
- d'une convention pour le déneigement de la voirie communale de Romage (côté Poisat), avec la commune d'Herbeys.

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.